

ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS
Circonscription de LOUHANS

Téléphone : 03 85 72 00 52
Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr
Adresse : route de Chalon
71330 Saint Germain du Bois

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU
VENDREDI 17 MARS 2023**

Membres présents :

Madame DA COSTA PINHO, directrice de l'école,
Madame FERRIER, Madame OUDOT, enseignantes,
Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois,
Monsieur DOUCET, représentant de la mairie de Montjay
Madame VIEUX, déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Madame GODARD, Madame BASSEN, Madame BLANCHOT représentants des parents d'élèves,
Madame ARTUS, ATSEM

Membres excusés :

Monsieur COULON, Inspecteur de l'Education nationale,
Monsieur BOUSQUET, maire de Bouhans,
Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,
Monsieur FICHET, maire de Montjay,
Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé RASED,
Monsieur GAGNEUR, Madame RUGET, Monsieur REGNARD représentants des parents d'élèves
Madame DORIER, ATSEM
Madame CAMPO, Madame NIJEAN, AESH
Madame BOIVIN, employée en service civique
Madame PROST, présidente de l'association Les p'tiots Minois (représentée par Madame Blanchot)

Heure de début de séance 18h

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 octobre 2022.

Le compte rendu du conseil d'école du 14 octobre 2022 est approuvé.

L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT:

1- Les effectifs

L'effectif actuel est de 61 élèves ainsi répartis :

- a. Classe petite et moyenne sections de Madame FERRIER aidée par Madame DORIER Clémence,
Atsem : 15 PS et 5 MS
- b. Classe de moyenne section de Madame OUDOT aidée par Madame ARTUS Marie France,
Atsem : 19 MS
- c. Classe de grande section de Madame DA COSTA PINHO aidée par Madame ARTUS Marie France,
Atsem : 22 GS

Les prévisions des effectifs pour la rentrée 2023

La décision du 23 janvier concernant le retrait d'un poste à l'école maternelle a été annulée le 2 février.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée du mois de septembre 2023 sont les suivantes : 15 élèves en petite section nés en 2020, 15 élèves en moyenne section nés en 2019 et 24 élèves en grande section nés en 2018, soit 54 élèves.

La question de la scolarisation des enfants de TPS a été soulevée. Madame Marizy transmet à Madame Le Maire.

La répartition n'a pas encore été définie. Elle sera fonction des effectifs de chaque niveau après les inscriptions faites.

2- Modalités d'inscription pour la rentrée 2023

Elles ont été communiquées par mail et sont affichées à l'école ainsi que dans les mairies de Saint Germain du Bois, de Bouhans, de Montjay. Elles sont également sur le site de la mairie de Saint Germain du Bois et sur le compte facebook de la commune. Elles ont également été diffusées dans les journaux locaux : le Journal de Saône-et-Loire et l'Indépendant.

Elles ont lieu en deux temps :

- à la mairie de Saint Germain du Bois : les parents prennent rendez-vous le mercredi 29 mars 2023 de 09h30 à 11h30, le mercredi 05 avril 2023 de 09h30 à 11h30, le samedi 08 avril 2023 de 09h30 à 11h30, ou le samedi 15 avril 2023 de 09h30 à 11h30.

- à l'école maternelle : par mail ou par courrier. Les parents contactent l'école par mail ou par téléphone. Les documents d'inscription école seront à retourner avant le 25 avril 2023.

Des journées de visites et de rencontres avec les enseignantes seront programmées en période 5.

3- Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, classeurs, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Le montant des crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2023 s'élève à 50 euros par enfant.

4- La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements

Les parents ont déjà été invités à faire leur deuxième don pour ceux qui avaient choisi de payer en trois fois. Cette opération a permis de récolter la somme de 48 euros.

Les recettes et les dépenses réalisées en début d'année scolaire ont déjà été présentées lors du précédent conseil d'école.

Les nouvelles recettes enregistrées sont les suivantes :

- Ventes de photos individuelles : 186 euros
- Vente de repas couscous à emporter : 789,80 euros
- Dons des parents d'élèves pour le deuxième trimestre : 48 euros
- Terracycle : 40 euros

Les nouvelles dépenses enregistrées sont les suivantes :

- Achat de matériels divers pour les classes : 115.66 euros
- Achat de goûters pour les anniversaires, Noël et carnaval : 137.32 euros
- Achat de cadeaux de Noël pour les trois classes : 159.26 euros.
- Spectacle de Noël, compagnie Pois de senteur : 498 euros
- Animations Ecomusée : 132 euros

Les prochaines recettes proviendront de :

- La vente des photos de classe qui aura lieu le mardi 2 mai 2023.
- La tombola de Pâques
- Les dons des parents du troisième trimestre.

Les prochaines dépenses proviendront de :

- L'achat de chocolats pour la chasse aux œufs de Pâques et la tombola

- Les goûters d'anniversaires
- La sortie scolaire pour les trois classes.

Le solde du compte au 17 mars 2023 est de 3676,14 euros.

5- Les projets

Bibliothèque :

Au cours de l'année scolaire, les trois classes se rendent à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois.

La classe des PS-MS a eu ses deux premières séances le jeudi matin 6 octobre 2022 et le 9 mars 2023. Elle y retournera le 8 juin 2023.

La classe des MS a eu ses deux premières séances le jeudi matin 6 octobre 2022 et le 9 mars 2023. Elle y retournera le 8 juin 2023.

La classe des GS a eu ses deux premières séances les 8 décembre 2022 et le 9 mars 2023. La dernière séance aura lieu le 15 juin 2023.

Jeu Ma petite planète :

Les 3 classes de l'école se sont inscrites à un jeu écologique. Ce projet a été mis en place sur 3 semaines durant lequel les enfants ont été amenés à réaliser des défis écologiques.

À partir d'une liste de gestes écolos établie par l'association Ma Petite Planète que nous avons envoyée par mail aux parents, les élèves ont été invités à passer à l'action pour la protection de l'environnement. Toute la classe contribue, via la coopération et la solidarité.

Certaines des actions à réaliser pouvaient être faites à la maison avec l'entourage des élèves, entre camarades de classe en dehors ou pendant les temps scolaires. Ces défis sont en lien avec les Objectifs du Développement Durable et font partie des enseignements du programme scolaire.

Afin de prouver la réalisation des défis en dehors des temps scolaires, il a été demandé aux familles d'envoyer des preuves (photos, vidéos, messages) sur la boîte mail de chaque enseignante afin de compter les points de chaque classe. Un classement des classes participantes a été réalisé par Ma petite planète au fur et à mesure.

Les familles et les enfants se sont pleinement investis et tout le monde s'est pris au jeu. C'était une très belle expérience à reconduire l'année prochaine.

Ateliers familles

Dans un souci d'ouvrir davantage l'école aux familles et de partager des moments de convivialité, nous proposons des ateliers familles. Les familles arrivent et repartent quand elles le souhaitent.

La première rencontre de cette année a eu lieu mardi 13 décembre de 17h à 18h30 à l'école maternelle et avait pour thème Noël.

Différents ateliers (jeux, bricolages, lectures de Noël, exposition) ont été proposés. Un diaporama avec les photos des enfants réalisant les défis du jeu Ma Petite Planète et une exposition avec leurs réalisations ont également été proposés.

La soirée s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié et de préparations salées ou sucrées apportées par les familles.

Spectacle de Noël :

Les enfants ont pu bénéficier d'un spectacle à l'occasion de Noël. Nous avons reçu la Compagnie Pois de senteur lundi 28 novembre 2022 à 10h pour le spectacle *Le Noël des bonshommes de neige*. Le Père Noël a pu rendre visite aux enfants en partenariat avec l'association de parents d'élèves Les p'tiots Minois le vendredi 16 décembre. Des photos ont été prises avec le Père Noël (commandées par les parents préalablement) et un sachet de présents a été offert à tous les enfants par l'association.

Le Père Noël a également apporté des cadeaux pour les 3 classes, cadeaux financés par la coopérative scolaire.

- Carnaval :

Pour fêter carnaval, les élèves sont venus déguisés le mardi 21 février à l'école maternelle. Les enfants ont défilé dans les rues de Saint Germain du Bois et un goûter financé par la Coopérative scolaire a été donné aux enfants durant la matinée.

- Tombola :

Une tombola est organisée en ce moment.

Chaque famille a reçu une grille de 20 cases, chaque case devant être vendue au prix de 1,50 euros. Un grand moulage en chocolat est mis en jeu pour chaque grille.

Les modalités du tirage au sort seront les suivantes : un seul numéro gagnant sera tiré au sort et sera donc valable pour toutes les grilles. En conséquence, si le numéro gagnant tiré au sort correspond à une case invendue sur la grille, aucun lot ne sera attribué à celle-ci. Seules les grilles remplies entièrement seront assurées d'obtenir un lot. Le tirage de la tombola aura lieu le lundi 27 mars.

- Semaine des langues vivantes à l'école :

La semaine des langues se déroule du 27 mars au 1er avril 2023. Cette année, pour sa 8ème édition, la semaine s'inscrit dans la perspective des JO de Paris 2024. Le thème retenu est : "l'important, c'est de communiquer !".

De nombreuses activités auront lieu en classe afin de faire découvrir aux enfants plusieurs langues étrangères. Un appel aux parents a été lancé afin de faire découvrir aux enfants la langue maternelle de certaines familles.

- Label E3D :

Un travail est mené en collaboration avec la cantine pour éviter le gaspillage alimentaire.

La société Calitéo réalisera une intervention à l'école afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire le 21 mars. Les enfants vont réaliser des pesées des aliments jetés. Après plusieurs semaines de relevés, ils tenteront de trouver des solutions afin de diminuer le gaspillage.

Une intervention du Siced auprès des enfants afin de les sensibiliser au tri des déchets est également prévue. (date à déterminer)

Opération « Nettoyons la nature » en collaboration avec la mairie de Saint Germain du Bois : opération reconduite cette année (date à déterminer)

- Chasse aux œufs :

A l'occasion de Pâques, une chasse aux œufs suivie d'un goûter, financés par la Coopérative scolaire, seront organisés le mardi 25 avril 2023 à l'école maternelle.

- Natation :

Suite au départ du maître-nageur de la piscine de Saint Germain du Bois, les séances de natation initialement prévues ont été annulées. D'autres séances ont été programmées.

L'activité natation aura lieu du 24 avril au 16 mai 2023 les mardis et vendredis après-midi de 14h30 à 15h15 (heure de présence dans l'eau). Les GS bénéficieront donc de 7 séances.

- Fête des gens qu'on aime :

Nous constatons que les situations familiales de nos élèves sont diverses et variées. Ainsi comme chaque année, nous avons réfléchi à une solution qui pourrait convenir à tous pour fêter la fête des mères et la fête des pères. Ainsi nous avons décidé de préparer avec les enfants une fête des gens que l'on aime dont la date se situera entre la fête des mères et celle des pères. A cette occasion chaque enfant ramènera vendredi 9 juin un cadeau à la maison. Chaque famille pourra ainsi s'approprier cette fête comme elle l'entend.

- Pique-nique de fin d'année :

Afin de clore l'année scolaire, nous proposerons aux élèves qui le souhaitent de rester pique-niquer à l'école

avec les enseignantes. (Date à déterminer)

- Sortie scolaire de fin d'année :

Une sortie scolaire en fin d'année sera proposée pour les trois classes. Date et lieu encore en étude.

6- Sécurité

Les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) et les exercices effectués à l'école

Comme évoqué lors du premier conseil d'école, nous devons mettre en œuvre deux Plans Particuliers de Mise en Sureté au sein de l'école maternelle : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « risque attentat-intrusion ».

Dans ce cadre, l'école a donc organisé deux exercices : le premier était un exercice de fuite et a eu lieu le 11 octobre 2022. Le deuxième était un exercice de mise à l'abri et a eu lieu le 19 janvier 2023. Les élèves ont très bien suivi les consignes. Ces exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés à l'âge des enfants.

Comme tous les ans, nous réaliserons aussi trois exercices incendie : le premier a eu lieu le 30 septembre 2022, le deuxième a eu lieu le 6 mars 2023 et le dernier devrait avoir lieu le 12 juin 2023.

- ➔ Renouvellement de la demande concernant les signaux d'alerte : l'école maternelle demande si une uniformisation avec l'école élémentaire des signaux d'alerte peut être mise en place. (Alarme visuelle notamment).
- ➔ Le signal de fin d'exercice n'a pas fonctionné. La mairie a été prévenue. Les services techniques font le nécessaire.

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Un programme annuel de prévention doit être présenté en conseil d'école.

Des fiches DUER sont rédigées et mettent en relief un dysfonctionnement susceptible d'engendrer un risque en matière de santé et sécurité au travail. Ces fiches sont transmises en mairie pour le suivi.

7- Programme Phare : programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Les phénomènes d'intimidation scolaire font désormais l'objet d'une prévention spécifique. Mais dans les faits, les professionnels ne disposent pas toujours des outils leur permettant de traiter les situations avérées. Les victimes répugnent parfois à confier leur souffrance aux professionnels par crainte de réactions inappropriées de l'école. On sait, en particulier, que les sanctions ont souvent pour effet de ressouder le groupe des intimidateurs.

La méthode de la préoccupation partagée a été créée dans les années 1970 en Suède par le psychologue suédois Anatol Pikas. Elle a été adaptée au contexte français par Jean-Pierre Bellon, Bertrand Gardette et Marie Quartier. Elle est développée depuis plusieurs années dans un grand nombre d'établissements français.

Les bases de la méthode

1- Elle nécessite la constitution d'une équipe

Une équipe de professionnels spécifiquement formés au traitement des situations d'intimidation est nécessaire de façon à soutenir la victime et à intervenir auprès des intimidateurs.

2- Elle nécessite un soutien de la cible

L'élève cible de l'intimidation reçoit le soutien d'un professionnel de l'établissement qui lui offre le cadre d'une écoute bienveillante et attentive. Il est rencontré autant de fois que cela est nécessaire de façon à l'aider à reprendre confiance en lui et à mobiliser ses ressources.

3- C'est une approche non-blâmante

L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation.

4- Elle prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec les intimidateurs

Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en réindividualisant chacun de ses membres.

5- Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux

Ceux qui ont participé à l'intimidation sont incités à devenir les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. L'intervenant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible.

6- Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin.

L'intervenant est aussi obstiné que bienveillant. Il poursuivra les entretiens jusqu'à ce que les intimidateurs aient trouvé une solution et que la cible se sente mieux.

Plusieurs étapes :

1- Entretien avec la cible

Dès que l'intimidation a été portée à la connaissance des professionnels, la cible est rencontrée par un membre de l'équipe. Celui-ci laisse la cible parler librement de son malaise. Il lui apporte son soutien et la reconforte. Il lui demande qui sont les élèves qui participent aux brimades.

2- Rencontre avec les intimidateurs présumés

D'autres membres de l'équipe rencontrent individuellement tous ceux qui ont pris part à l'intimidation. On ne les blâme pas. On leur dit qu'on est préoccupé par la situation de la cible et on leur demande ce qu'ils ont eux-mêmes observé. Sitôt que l'intimidateur présumé a reconnu que la situation de la cible n'était pas bonne, l'intervenant lui demande ce qu'il pourrait faire améliorer sa situation. Les entretiens sont brefs (pas plus de deux ou trois minutes). Ils sont renouvelés jusqu'à ce que les différents intimidateurs aient proposé des solutions constructives au problème qu'ils ont créé. Il n'est pas inutile de rencontrer aussi des élèves qui ne sont que de simples témoins.

3- Rencontres de suivi.

Au cours de cette phase, les membres de l'équipe rencontrent à nouveau les intimidateurs et s'assurent que leurs suggestions ont bien été suivies d'effet. La cible est également revue plusieurs fois. On lui demande si elle a constaté des améliorations dans sa situation.

8- APQ : Activités Physiques Quotidiennes

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires.

Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

En maternelle, les enfants bénéficient tous les jours de temps de motricité.

9- Association Les p'tiots Minois

Le bilan financier des manifestations passées est très positif.

Recettes :

- Vente de gâteaux : +551,20€
- Tombola poulets (facture à venir) : +3082,00€ (environ 1700 euros de bénéfices)
- Stand de crêpes / gaufres : +164,00€
- Photos Noël à l'école : +660,00€
- Vente de beignets pour carnaval : + 257 euros

Prochaines manifestations :

Vente de gâteaux sur le marché le 8 Avril (samedi des vacances de Pâques)

Vide ta chambre les 29-30 avril.

Kermesse le 1er Juillet après-midi.

LES REMERCIEMENTS ET LES BESOINS :

→ Nous remercions la mairie pour :

- L'achat de trois sapins pour chacune des classes.
- La décoration de Noël devant l'école

Et pour tous les travaux courants réalisés à l'école.

→ Demandes et signalements de travaux :

- Réinscrire le nom de chacune des classes sur le visiophone

LES QUESTIONS TRANSMISES PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D ELEVES :

- 1- ***Pourquoi, lors d'absence prévue des maîtresses (ex: grève du 7 Mars), les enfants ne sont pas automatiquement désinscrits de la cantine ce jour-là ? (cela éviterait aux parents de payer inutilement)***

Le repas sera déduit de la facture.

- 2- ***Dans le cadre du label E3D, serait-il envisageable de mettre en place un service de pédibus avec des personnes adultes volontaires dans les lotissements proches de l'école ?***

En Saône et Loire, la commune de Crissey a mis en place ce service et cela fonctionne bien. (voir reportage journal TF1)

Le bus actuel ne ramasse pas les enfants du bourg, mais si des parents sont volontaires, la mairie ne voit pas d'inconvénient à ce projet.

Une troisième question a été transmise hors délai. Elle est donc reportée au troisième conseil d'école.

Le prochain conseil d'école aura lieu vendredi 9 juin 2023 à 18h à l'école maternelle.

Heure de fin de séance 19h15

Madame DA COSTA PINHO,
Présidente

Madame OUDOT,
Secrétaire de séance


